

Procès-verbal de de la réunion du Conseil Municipal du 03 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, trois juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Après scrutin, Fabrice MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIHR, CANTE, CANTIN, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. CURELY, DURAND, LAGUILLON.

- Mme CURELY a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL
- M. LAGUILLON a donné pouvoir à Mme GUE
- M. DURAND a donné pouvoir à Mme ROSSI

Absents non excusés : MM. BAILLEUX, DUPONT, PONS-COUEPEL.

Date de convocation : 23 mai 2025

La séance est ouverte à 18 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Délibérations

- 2025.06.01 Décision modificative trésorerie prêt relais subvention
- 2025.06.02 Cantine à 1€
- 2025.06.03 Convention ENEDIS
- 2025.06.04 Tarifs rentrée scolaire 2025/2026
- 2025.06.05 Tarif camping pour réservation de groupe hors saison
- 2025.06.06 Tarif loyer maison de soins
- 2025.06.07 Tarif Brondeau - complément
- 2025.06.08 EPFNA

2. Point des élus

3. Divers

1. Délibérations

- Décision modificative / prêt relais subventions

2025.06.01

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest un emprunt relais subventions de 200 000 € pour une ligne de trésorerie.

Les caractéristiques principales de cet emprunt relais subventions sont les suivantes :

Conditions financières :

Montant emprunté : 200 000 €

Durée en mois maximum : 36 mois

Taux : taux index euribor + marge 1,3900 %

Montant 1ère échéance : 1 793,71 €

Frais de dossier : 300 €

Versement des fonds possible en plusieurs fois dans un délai de 3 mois à compter de la date de fin de validité de l'offre.

Remboursement anticipé possible sans frais ni pénalités.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame la Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation des fonds.

- **Dispositif Cantine à 1€**
2025.06.02

Madame Aurore ROSSI, Adjointe au Maire, rappelle que l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants instaurant une grille tarifaire progressive pour les cantines des écoles.

Une bonification de 1 € est prévue pour les collectivités dont les cantines respectent les engagements de la loi EGAlim et s'inscrivent sur le site ma cantine conditions que nous remplissons depuis novembre 2023. L'engagement est réalisé par la signature d'une convention triennale avec l'Etat.

La commission de travail propose donc la répartition suivante :

Année de référence 2023

Nbre de repas facturés	19861
Tarif unique repas	3 €
Participation des familles	59 583 €

Tarifs cantine 2025/2026

	Tranches QF périsco	Nb de repas facturés	PU repas	Participation familles	Aide de l'État	Total recettes par tranches QF
1	QF < 400	1 065	0,87 €	926,55 €	4 260,00 €	5 186,55 €
2	400 ≤ QF < 600	2 241	0,92 €	2 061,72 €	8 964,00 €	11 025,72 €
3	600 ≤ QF < 800	1 634	0,97 €	1 584,98 €	6 536,00 €	8 120,98 €
4	800 ≤ QF < 1000	3 319	1,00 €	3 319,00 €	13 276,00 €	16 595,00 €
5	1000 ≤ QF < 1200	1 437	2,62 €	3 764,94 €	0,00 €	3 764,94 €
6	1200 ≤ QF < 1400	3 209	2,82 €	9 049,38 €	0,00 €	9 049,38 €
	QF ≥ 1400	4 713	3,12 €	14 704,56 €	0,00 €	
7	Famille QF (accueil)	607	3,12 €	1 893,84 €	0,00 €	21 702,72 €
	Famille sans QF connu	1 636	3,12 €	5 104,32 €	0,00 €	
	TOTAL	19 861		42 409,29 €	33 036,00	75 445,29 €
				Impact budgétaire		15 862,29 €

Il est précisé que ce dispositif ne sera appliqué que le temps de la mise en place du dispositif par l'Etat et que si celui se désengage, le Conseil Municipal délibérera immédiatement pour la remise en place du mode de tarification habituel. Les parents seront informés de ces dispositions sur le dossier de réinscription qui sera distribué courant juin.

Après en avoir débattu, le dispositif de Cantine à 1 € est adopté à l'unanimité des votants.

• **Convention ENEDIS**
2025.06.03

La commune de Sainte-Terre a décidé le 18 septembre 2020 de mettre à disposition d'ENEDIS plusieurs parcelles sises sur la commune de Sainte-Terre figurant au plan cadastral sous les numéros 837-841-1057-1064-1065-1135 section C.

Cette convention a pour but :

D'établir à demeure pour les parcelles section C numéros 1065-1057-1064 (Peytor Est) dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 20 mètres ainsi que leurs accessoires

D'établir à demeure pour les parcelles section C numéro 837-841-1135 dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 75 mètres ainsi que ces accessoires.

Le projet de cet acte avec la copie des conventions signées avec ENEDIS et les plans des travaux ont été adressés à la commune de Sainte-Terre par courrier u 06 mai 2025.

Cette servitude sera consentie moyennant une indemnité d'un montant de TRENTE EUROS (30 €) au profit de la commune.

Les frais d'actes seront à la charge d'ENEDIS.

Madame la Maire est autorisée à l'unanimité à signer l'acte authentique de servitude qui sera reçu par Me AUGARDE, notaire à PUYMIROL.

• **Tarifs rentrée scolaire 2025/2026**
2025.06.04

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs municipaux pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Une augmentation de 2 % est proposée pour les frais du périscolaire.

TRANCHES	Taux	PERISCOLAIRE MATIN - 1h50		PERISCOLAIRE SOIR - 2h00	
		BRUT	Ressortissant CAF/MSA	BRUT	Ressortissant CAF/MSA
1 QF < 400	0,70	1,87	0,98	2,53	1,35
2 400 ≤ QF < 600	0,80	2,01	1,12	2,72	1,54
3 600 ≤ QF < 800	0,90	2,15	1,26	2,92	1,74
4 800 ≤ QF < 1000	1,00	2,29	1,41	3,11	1,93
5 1000 ≤ QF < 1200	1,10	2,43	1,55	3,30	2,12
6 1200 ≤ QF < 1400	1,20	2,57	1,69	3,50	2,32
7 QF ≥ 1400	1,30	2,71	1,83	3,69	2,51

Les tarifs annuels de Sainte-Terre Bouge sont fixés :

Adultes : 80 € par an
Enfants : 38 € par an
Stages : 18 € / jour soit 9 € / demi-journée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, les tarifs proposés.

- **Tarif camping pour réservation de groupe hors saison**
2025.06.05

Madame la maire propose aux membres de l'assemblée de fixer un tarif pour des demandes ponctuelles de privatisation du camping pour des week-ends hors saisons en mai, si les conditions météorologiques le permettent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le montant de 200 € par nuit et pour 30 personnes maximum est fixé.

- **Tarif loyer maison de soins**
2025.06.06

Madame la Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre du principe budgétaire de sincérité des comptes, il est nécessaire de délibérer pour préciser et réviser le montant du loyer que l'Association Graine de santé devra verser à la commune dans le cadre de la location de la maison de soins.

En effet, le taux d'occupation n'étant pas à 100 %, les élus proposent que le montant soit fixé en fonction de l'occupation permanente réelle et qu'il sera révisé si nécessaire en fin d'année.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil municipal à l'unanimité fixe le montant du loyer qui sera perçu tous les 2 mois à terme échu à la somme de 1 321 €/ mois et ce à compter du 1^{er} mars 2025.

- **Tarif Brondeau - complément**
2025.06.07

Afin de compléter et de préciser la grille tarifaire pour la location de la salle de Brondeau pour une location régulière d'une association *hors commune et pour une journée d'utilisation le tarif de 150 € est proposé.*

Ce qui est approuvé à l'unanimité des présents.

Un travail d'uniformisation des tarifs sera fait très prochainement.

- **Village d'Avenir - Information**

Pour expliciter notre labellisation et pour qu'il y ait une information commune Madame la maire a souhaité rappeler les objectifs de ce dispositif.

Annoncé en juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, le programme « Villages d'avenir » vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

En Gironde, le préfet Étienne GUYOT vient de retenir 8 nouvelles communes pour intégrer ce dispositif en 2025 :

- Brach
- Grayan-et-l'Hôpital
- Soulac-sur-mer
- Le Fieu
- Sainte-Terre
- Castelmoron-d'Albret
- Sauvignac
- Porte-de-Benauges

Le département compte désormais 25 communes lauréates du programme « Villages d'avenir ». L'accompagnement est pleinement engagé et des premiers projets se concrétiseront d'ici la fin de l'année 2025.

Ces communes vont bénéficier du soutien de l'État pour développer des projets utiles au quotidien :

- Requalification d'une friche en logements et commerces,
- Aménagement d'espaces publics,
- Valorisation du patrimoine historique,
- Création de services à la population, etc.

La cheffe de projet Villages d'Avenir Laëticia COURTEIX sera aux côtés des élus, en lien avec l'ensemble des services de l'État et des partenaires. Son appui permettra de fournir aux communes toutes les ressources en ingénieries utiles au cadrage du projet, de la conduite des procédures administratives à l'identification des ressources financières mobilisables.

Le préfet Étienne Guyot se réjouit du renforcement du dispositif « Villages d'avenir » et de la labellisation de huit nouvelles communes en Gironde : « Le programme déployé depuis début 2024 permet d'apporter des réponses claires, concrètes et opérationnelles aux élus des territoires ruraux qui portent des projets utiles pour le développement de leurs communes. »

• EPFNA 2025.06.08

L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine a pour objet la réalisation de toute acquisition financière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières pour le compte des collectivités publiques sur le territoire des Etablissements publics de coopération intercommunale et des communes qui sont membres. Les biens acquis peuvent être utilisés pour la construction d'équipements publics mais aussi en faveur de la protection des espaces naturels sensibles ou du développement économique.

Est soumise au Conseil municipal la convention en l'EPF de Nouvelle Aquitaine et la commune de Sainte-Terre, l'EPF pourra :

- Négocier avec les propriétaires, acquérir et porter des fonciers sur une certaine durée.
- Etudier, analyser et mettre en perspective la reconversion ou la réhabilitation du bâtiment selon un cahier des charges établi conjointement entre la commune et l'EPF.
- Céder des fonciers, soit directement à la commune de Sainte-Terre ou à des opérateurs en menant une consultation d'opérateurs, en veillant à ce que la négociation avec le promoteur aboutisse à la réalisation du projet souhaité par la collectivité.

Vu l'exposé de Madame la maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la commune de Sainte-Terre et l'EPFNA.
- Autorise Madame la maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents s'y rapportant

II. Point des élus

Fabrice MICHEL

Bulletin municipal : il est parti à l'impression ce jour, il devrait être prêt pour le 12 juin prochain. Il est primordial que la distribution s'effectue très rapidement et avant les prochaines manifestations (par exemple la Journée Alzheimer qui se déroulera le 14 juin).

USTOM :

- Points d'apports volontaires : La réunion publique concernant les Points d'Apport Volontaire s'est très bien passée, une soixantaine de personnes étaient présentes. Celle-ci est très intéressante et enrichissante.

L'ensemble des questions des participants ont été traitées.

Ces Points d'Apports Volontaires ainsi que des composteurs grutables sont disposés à proximité des points de recyclages. (Rue Maurice DRUON, parking plaine des sports, Parking de l'église, port Crespin)

Les habitants volontaires (une vingtaine de couples inscrits à ce jour) recevront très rapidement leurs cartes d'accès.

- Démission : M. Christian MALLANDIT-SALLAUT, Président de l'Ustom a présenté ce jour sa démission du Syndicat USTOM, M. Fabrice MICHEL 1er Vice-Président, assurera les fonctions de Président par interim jusqu'à l'élection prochaine du prochain Président.

Camping : en collaboration avec Elisabeth GUE, le logiciel de réservation pour les campeurs a été mis en place. Cette solution permettra aux campeurs de s'enregistrer eux même sur la plateforme et permettra un gain de temps pour les tâches administratives.

Elisabeth GUE :

Camping : l'ouverture de la saison, dimanche 1^{er} juin s'est très bien passée. Les premiers campeurs ont pu expérimenter l'enregistrement informatique. Les paiements continueront à se faire sur site auprès des gardiennes.

A ce jour, une seule gardienne a été embauchée, la commission camping continue les entretiens afin de recruter un deuxième agent nécessaire au bon fonctionnement de la saison.

Madame la maire remercie Mathieu MOULIERAC pour le transport du chalet d'accueil sur site.

Aurore ROSSI

Culture :

- Dans le cadre d'Hybrid'Art , Claire Tardieux expose ses aquarelles à la bibliothèque jusqu'au 28 juillet.
- La nouvelle édition du Marché de l'Art se déroulera le samedi 21 juin au Jardin de la Lamproie, 8 exposants présenteront leurs œuvres.
- La Fête de la Musique, organisée par le pôle culture de la municipalité proposera un karaoké géant et une scène ouverte avec des groupes musicaux divers. Celle-ci est prévue vendredi 27 juin sur la place des Arts.
- Le week-end des 6 et 7 septembre sera chargé culturellement ! Au programme avec le ciné plein air à la plage, le Forum des Associations à Brondeau et une exposition des élèves de l'Association de Merlin au Jardin de la Lamproie.
- Jumelage avec l'Italie : le 12 juillet, les italiens souhaitent recevoir une délégation de la commission de jumelage pour officialiser et finaliser la signature de la charte jumelant nos communes.

Aurore UGOLINI

Les travaux de restructuration de l'école :

Après les différentes études menées, le projet de restructuration complète de l'école ne peut financièrement envisagé. Agnès ALFONSO-CHARIOL et Aurore UGOLINI ont rencontré la directrice de l'école à ce sujet. Il est urgent que les deux classes installées dans le dernier préfabriqué soient relogées. La commission d'élus travaille sur des solutions rapides comme la délocalisation dans des bâtiments communaux (salle polyvalente, salle du conseil, salle de motricité, ...) déjà utilisés avec une logistique compliquée ou une location de bâtiments modulaires sur 23 mois et pour un montant d'environ 800 €HT/ mois / par classe. Cette solution pourrait être envisagée afin de pouvoir accueillir les élèves et de pouvoir trouver des solutions durables.

Ces projets vont être présentés au prochain Conseil d'école le 23 juin prochain.

Madame la Maire remercie Madame Aurore UGOLINI pour son intervention et le travail effectué.

Véronique GRANEREAU

Le recrutement d'agent technique pour travailler à l'école est très compliqué, l'équipe en place actuellement ne sera plus au complet à la rentrée prochaine. Les contrats qui peuvent être proposés sont de faibles quotités car les besoins est important sur de courtes périodes dans la journée. Une nouvelle annonce sera déposée auprès de France Travail très prochainement.

Au vu du contexte économique et conjoncturel, il faut réfléchir à une nouvelle organisation du fonctionnement des services.

Antoine CANTE

Le programme de fauchage s'est déroulé en mai. Il a été constaté quelques problèmes car l'entreprise CIRCET en charge de l'implantation de la fibre a laissé dans les fossés de nombreuses chutes de câbles et des outils.

La mise en service du chaussidou, promenade de la Grave, permet aux cyclistes, aux marcheurs, ... de rejoindre le centre bourg et le bourg de Lavagnac par une voie douce, tout en profitant des abords de la rivière.

Carole CANTIN

Conseil Municipal Jeunes :

- Le bal de Printemps s'est bien déroulé ; 31 enfants ont pu profiter de leur soirée festive encadrés par Carole Cantin et des parents de CMJ volontaires. La soirée a été brillamment animée par la jeune DJ Oriana.
- Le prochain atelier créatif se déroulera en juillet mais la date est à confirmer.
- Le run and bike prévu en septembre est en cours de préparation.
- Une intervention de Joachim (CMJ) sur les dangers du cyberharcèlement et les réseaux sociaux auprès des classes de CM1 et CM2 est prévu courant juin.

III. DIVERS

- Une réunion urgente non programmée du PLUI est prévue par la CDC concernant le SCOT.
- Madame la Maire s'interroge sur l'entretien des parcelles qui était prévu sur les parcelles de l'écoquartier. MM. Bernard FONMARTY et Alexandre DUPONT en charge de ce dossier seront relancés sur le suivi de cette affaire.
- Le 14 juin prochain à 12 h au Jardin de la Lamproie sera signée la charte de Village Aidant avec l'association France Alzheimer. Le vernissage des artistes présents sur cette journée se déroulera le jeudi 12 juin à 19 heures.
- Madame la Maire demande aux élus d'assister à ces évènements.

La séance est levée à 20h11.

LISTE DES DELIBERATIONS

- 2025.06.01 Décision modificative trésorerie prêt relais subvention
- 2025.06.02 Cantine à 1€
- 2025.06.03 Convention ENEDIS
- 2025.06.04 Tarifs rentrée scolaire 2025/2026
- 2025.06.05 Tarif camping pour réservation de groupe hors saison
- 2025.06.06 Tarif loyer maison de soins
- 2025.06.07 Tarif Brondeau - complément
- 2025.06.08 EPFNA

Agnès ALFONSO-CHARIOL,


Maire de Sainte-Terre.

Fabrice MICHEL,


Secrétaire de séance.

